



## Conditions d'insertion en ligne

### 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) définissent la relation contractuelle entre le client et l'Association suisse des droguistes (ASD). Les CGV s'appliquent en complément de tous les contrats entre l'ASD et le client concernant les prestations et les produits proposés par l'ASD sur internet (prestations et produits appelés ci-après «produits en ligne»).

### 2. Entrée en vigueur, droit de révocation et durée du contrat

- 2.1 Le contrat avec le client entre en vigueur dès que les parties en présence l'ont dûment signé ou que le client a confirmé la confirmation de commande de l'ASD, respectivement ne l'a pas contestée concrètement dans un délai de 5 jours suivant la réception de la confirmation, ou que le client utilise sur internet des produits en ligne proposés par l'ASD.
- 2.2 Sauf accord contraire, le contrat en vigueur est valable pour les deux parties pour toute la durée du contrat. Demeure réservée la résiliation anticipée, comme le prévoit le présent contrat ainsi que pour d'impératives raisons légales.
- 2.3 L'ASD se réserve le droit de résilier dans les 20 jours suivants la conclusion du contrat, tout contrat conclu avec le client par un de ses représentants ou par quiconque via internet, sans indication de motif et sans indemnisation.  
Si le client utilise les produits en ligne d'une façon qui est contraire au contrat, qui est illicite ou qui contrevient aux bonnes mœurs, ou si le client ne satisfait pas à ses obligations contractuelles ou légales ou si le client a provoqué des réclamations en transmettant des données ou des annonces publicitaires de qualité insuffisante, l'ASD se réserve le droit de révoquer immédiatement le contrat. Si l'ASD résilie ainsi le contrat, le client lui doit, sous réserve des autres droits contractuels et légaux de l'ASD, 50% du prix convenu, TVA en sus.
- 2.4 En cas d'insolvabilité du client, l'ASD peut résilier le contrat en tout temps par courrier recommandé, sans indemnisation.

### 3. Prix et conditions de paiement

- 3.1 Le calcul des prix se fait en fonction de la liste des prix actuelle de l'ASD pour le produit en ligne correspondant. L'ASD se réserve le droit d'adapter les prix à l'évolution du marché et/ou des prix. Les prix s'entendent nets en francs suisses, TVA en sus. Le prix convenu ne tient pas compte des corrections souhaitées après coup par le client (voir chiffre 5.1 CGV). Ces travaux font l'objet d'un devis en fonction de leur importance et sont facturés en sus. Les agences de média, de relations publiques ou de publicité sont tenues de respecter les tarifs en vigueur vis-à-vis des annonceurs (clients).



- 3.2 Sauf accord contraire, le délai de paiement est de 30 jours à partir de la date de facturation. D'éventuels montants compensatoires, par exemple ceux cités chiffre 2.3 CGV, sont dus dès l'occurrence de l'événement. Toute condition spéciale de paiement devient caduque en cas de résiliation anticipée du contrat ou d'exécution. L'ASD est en tout temps en droit d'exiger des avances sur paiement avant de fournir ses prestations.
- 3.3 Si le client ne paie pas dans le délai de paiement, l'ASD est en droit de résilier le contrat immédiatement, sans indemnisation et sans devoir procéder à une mise en demeure préalable. Elle a en outre aussi le droit pendant toute la durée du contrat de bloquer l'accès du client aux applications, respectivement de retarder ou d'annuler la mise en service des produits en ligne. Le paiement de l'intégralité des factures en souffrance entraîne la levée de ces mesures. Dans ce cas, le client ne peut pas prétendre à une prolongation de la durée du contrat proportionnellement à la durée du blocage dû aux mesures précitées.
- 3.4 A l'expiration du délai de paiement, un intérêt moratoire de 1% par mois est dû. Par ailleurs, des frais de rappel de 50 francs sont à payer par rappel. Le client supporte en outre le dommage subi par l'ASD du fait du retard dans le paiement et/ou de la résiliation du contrat.
- 3.5 Le représentant de l'ASD n'est pas autorisé à effectuer des encaissements.

#### 4. Préparation

- 4.1 Dans la mesure où l'ASD doit fabriquer des produits, le client s'engage à lui remettre les données et le matériel nécessaires (textes, illustrations, etc. ici appelés «données») lors de la signature du contrat, ou de les envoyer à l'ASD au plus tard 10 jours après la conclusion du contrat. Le client est seul responsable de la modification et de la mise à jour du contenu des produits en ligne. Si les données, bien qu'envoyées à temps, n'arrivent pas dans les délais, l'ASD peut faire valoir ses droits selon chiffre 2.3 CGV.
- 4.2 Dans la mesure où le client fournit lui-même les produits à mettre en ligne (ici appelés «supports publicitaires»), il est tenu de les mettre à disposition de l'ASD dans le format convenu et dans leur forme numérique définitive. Les supports publicitaires et tous les autres documents doivent parvenir à l'ASD au plus tard 5 jours ouvrables avant la publication, le client assumant tous les risques de transmission. La publicité sur la plateforme vitagate.ch doit satisfaire aux conditions de présentation et ne doit pas dépasser l'espace publicitaire commandé. Elle doit permettre un affichage optimal avec les navigateurs usuels.
- 4.3 Le client assure que les sites internet auxquels les produits en ligne publiés se rapportent (liens) fonctionnent et sont mis à jour au plus tard dès le début de la publication et pendant toute sa durée.

#### 5. Exécution

- 5.1 Les données transmises par le client à l'ASD pour préparer et mettre en ligne les produits en ligne dans le cadre de ses possibilités techniques sont valables pour toute la durée et sont soumises pour approbation au client selon différentes voies en fonction du produit en ligne. L'autorisation est considérée comme accordée (tacitement), si le client n'exprime pas par écrit ou électroniquement dans les 5 jours suivants la réception/communication des premières épreuves des souhaits de



modification concrets. L'autorisation est aussi considérée comme accordée quand les souhaits de modification susmentionnés ont été réalisés dans le cadre des possibilités techniques de l'ASD et ce même si d'autres modifications sont encore exigées par la suite. Les corrections demandées après coup sont facturées séparément (chiffre 3.1 CGV).

- 5.2 Les produits en ligne sont publiés par l'ASD durant la durée convenue sur vitagate.ch. Quand le contrat ne prévoit pas d'emplacement précis pour la publication, celui-ci est alors défini par l'ASD. Suivant le produit en ligne, c'est un générateur aléatoire qui en détermine la parution à la consultation d'une page.
- 5.3 L'ASD n'est pas tenue de consulter et de vérifier les supports publicitaires livrés par le client avant d'accepter le contrat ou pendant la durée de l'action publicitaire. L'ASD se réserve aussi, dans le cadre de contrats contraignants, le droit d'annuler de la publicité pour des raisons légales, morales ou pour d'autres motifs. L'ASD est en outre en droit de refuser de la publicité en raison de sa provenance, son contenu, sa forme, sa qualité technique ou pour d'autres raisons. Un tel refus doit être communiqué immédiatement au client. En cas de refus, le client est tenu de mettre immédiatement à disposition pour la publication des nouveaux supports publicitaires, respectivement des documents modifiés, qui ne correspondent pas aux motifs de refus.
- Dans la mesure où ces documents de remplacement sont mis à disposition dans les délais, la durée du contrat est prolongée proportionnellement à l'interruption. Si le client ne donne pas suite à cette invitation, l'ASD peut, après expiration du délai d'amélioration inutilisé, se retirer du contrat, sans atteinte à son droit à rémunération.

## 6. Droit de propriété intellectuelle

- 6.1 L'ensemble des droits d'auteur et des marques ainsi que le savoir-faire relatif aux applications et plates-formes en ligne sur lesquelles les produits en ligne sont publiés appartiennent exclusivement à la filiale vitagate sa, dont le siège est à Bienne.
- Dans la mesure où l'utilisation conforme au contrat des applications de vitagate sa par le client présuppose des droits d'auteur, marques et/ou savoir-faire appartenant à vitagate sa, ceux-ci sont accordés au client par l'ASD de façon non-exclusive, non transmissible et dans la mesure du nécessaire pour la durée de l'accord correspondant. Outre vitagate sa, l'ASD est naturellement en droit de faire valoir les droits de vitagate sa et de les défendre.
- 6.2 Tous les droits relatifs aux produits en ligne (produit final) produits par l'ASD sur mandat du client appartiennent à l'ASD. Laquelle est donc en droit de disposer librement des produits en ligne. Sous réserve d'éventuels droits de tiers, le client dispose d'un droit d'utilisation non transmissible pour une durée illimitée sur le produit en ligne concerné sous sa forme inchangée.

## 7. Exploitation et développement des applications

Le fonctionnement et l'exploitation des applications et des plates-formes en ligne de vitagate sa sont gérés par vitagate sa. vitagate sa a le droit de faire appel à des tiers afin d'exécuter les prestations qu'elle s'est engagée à fournir. vitagate sa s'efforce de gérer les applications et les plates-formes en ligne en évitant autant que possible les dérangements. Elle s'efforce également de limiter la durée des



interruptions destinées à la réparation des perturbations, aux travaux de maintenance, à l'introduction de nouvelles technologies et autres activités du même genre. Le développement technique ainsi que la modification de l'éventail des produits sont laissés à la seule appréciation de vitagate sa. Les applications de tiers sont gérées et exploitées par les tiers concernés. Le développement technique est à leur libre appréciation.

## **8. Protection des données/réseau de publication**

Le client autorise l'ASD à intégrer des données et/ou des supports publicitaires selon accord, y compris les éléments y ayant trait, tels que des textes, des logos, des graphiques, des images, des vidéos, des morceaux de musique, des sons, etc. sur la plate-forme en ligne de vitagate sa. Il peut également les intégrer dans d'autres services en ligne et hors ligne propres ou appartenant à des tiers. Il n'existe toutefois pas de droit à la publication dans ces médias. L'ASD a, en tout temps, le droit d'interrompre, de modifier ou de faire cesser entièrement la publication dans le média de publication pour quelque raison que ce soit et sans conséquences financières.

De même, l'ASD se réserve le droit d'utiliser les données et/ou les supports publicitaires à d'autres fins, que ce soit pour elle-même ou pour des tiers, par exemple afin de réaliser des statistiques, ou de les publier d'une autre manière, et à cette fin de les sauvegarder et de les traiter. Le client déclare accepter expressément la

transmission directe ou indirecte des données et/ou supports publicitaires nécessaires pour l'utilisation d'applications de tiers (voir chiffre 12 CGV) à partir de l'application de vitagate sa vers son application ou celle(s) de tiers ainsi que la sauvegarde de telles données et/ou les supports publicitaires dans sa ou leur(s) banque(s) de données.

Le client déclare aussi expressément accepter l'utilisation des données et/ou supports publicitaires par des tiers. L'ASD s'engage à respecter les dispositions relatives à la protection des données en vigueur. L'ASD ne peut pas entièrement garantir la confidentialité, le caractère infalsifiable et l'authenticité des données et/ou supports publicitaires du client publiés en ligne.

Le client prend en particulier connaissance du fait que les données personnelles peuvent également être consultées dans des Etats qui ne connaissent pas de dispositions relatives à la protection des données comparables à celles en vigueur en Suisse.

## **9. Droits et obligations du client**

9.1 Le client s'engage à utiliser les applications de l'ASD et de tiers, spécialement vitagate sa, conformément à la loi et au contrat. Le client assure en particulier qu'il transmettra toutes les données communiquées à l'ASD ou à des tiers dans la forme et la qualité requises par l'ASD, selon les règles d'insertion des applications correspondantes; qu'il est habilité à transmettre directement ou indirectement par le biais de tiers l'ensemble des données et/ou les supports publicitaires mis à disposition de l'ASD ou de tiers, telles que graphiques, photos, plans, textes, logiciels et sons et qu'il est autorisé à les utiliser dans le cadre des accords contractuels avec l'ASD; que les données et/ou supports publicitaires transmis à l'ASD ou à des tiers sont autorisés par la loi et la morale, complets et conformes à la vérité et qu'il les met continuellement à jour; qu'il a pris connaissance et qu'il



accepte les conditions d'utilisation/disclaimer du site internet sur lequel sont publiés les produits en ligne.

- 9.2 L'ASD se réserve le droit de modifier ou de ne pas traiter intégralement les données et/ou supports publicitaires transmis par le client pour des raisons techniques.
- Lorsqu'un tiers poursuit l'ASD pour des raisons en rapport avec un accord conclu avec le client ou avec des données et/ou supports publicitaires mis à disposition par le client, ce dernier est tenu de mettre à disposition de l'ASD, dès la première requête de celle-ci, tous les documents et informations que l'ASD jugera utiles afin d'écartier les droits que la tierce personne fait valoir. En cas de procès entre l'ASD et cette tierce personne, le client est tenu de se joindre au procès après dénonciation du litige. Le client a en tous les cas l'obligation de prendre en charge l'ensemble des frais judiciaires et extrajudiciaires incombant à l'ASD, en rapport avec de tels droits de tiers, et d'indemniser intégralement l'ASD.
- Dans la mesure où un tiers, à savoir vitagate sa, a téléchargé sur son site internet les produits en ligne du client et fait de ce fait l'objet d'une poursuite en justice, le client est soumis aux mêmes obligations que vis-à-vis de l'ASD.
- 9.3 L'ASD se réserve le droit de faire vérifier juridiquement la conformité légale de la publicité de tous types avant publication. Les éventuels coûts occasionnés sont à charge de l'annonceur.

## 10. Garantie et risques

- 10.1 Concernant les travaux qui s'apprécient selon les règles applicables au contrat d'entreprise, le client dispose uniquement du droit d'exiger de l'ASD la réparation des défauts. Toute résolution du contrat ou réduction du prix est exclue. Dans la mesure où la loi le permet, l'ASD exclut toute responsabilité pour des dommages consécutifs aux défauts et pour tout manque à gagner.
- 10.2 Le client supporte tous les risques qui pourraient survenir suite à des manipulations sur son système informatique et/ou à des dysfonctionnements de son système informatique et/ou à une utilisation abusive de droits d'accès.

## 11. Responsabilité

- 11.1 Le client est entièrement responsable du contenu des données et supports publicitaires qu'il transmet à l'ASD.
- L'ASD décline toute responsabilité quant au contenu livré par le client. L'ASD ne prend en charge aucune garantie pour les produits et prestations présentés ni pour les conclusions de contrats, tels que des contrats de vente, qui pourraient en découler.
- 11.2 L'ASD répond envers le client de la fourniture conforme aux conditions contractuelles de ses prestations. L'ASD ne répond que des dommages directs et uniquement en cas de faute grave avérée (intention et négligence grave). Toute autre responsabilité est exclue, dans le cadre des dispositions légales. La responsabilité de l'ASD est expressément exclue en cas de dommage indirect ou subséquent, en cas de force majeure ou de grève et en cas de dérangements techniques imputables à des tiers. L'ASD décline toute responsabilité pour la perte de données et/ou supports publicitaires.



- 11.3 Si, malgré tout le soin apporté, l'ASD n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations contractuelles en raison d'un cas de force majeure, comme une catastrophe naturelle, un conflit armé, une grève, des restrictions imprévues de la part des autorités ou des dérangements techniques imputables à des tiers, le client n'a pas le droit d'exiger l'exécution du contrat tant que dure l'événement en question.
- L'ASD ne répond pas des abus commis par des tiers sur internet, ni des dommages qui en résultent pour le client. Elle ne répond pas non plus des défauts de sécurité et des dérangements du réseau de télécommunication de tiers et d'internet ni des interruptions de fonctionnement et des dérangements des applications. Les dispositions susmentionnées sont aussi valables pour le client vis-à-vis de tiers sur les sites desquels les produits en ligne et/ou les supports publicitaires du client sont publiés. et plates-formes en ligne de l'ASD et de tiers.
- 11.4 En cas de responsabilité de l'ASD, la réparation se limite en tout cas aux dommages avérés et se monte au maximum au prix à payer par le client. Toutes les prétentions du client résultant de ce contrat doivent être communiquées immédiatement après occurrence, faute de quoi elles s'éteignent.
- 11.5 Les dispositions susmentionnées sont aussi valables pour le client vis-à-vis de tiers sur les sites desquels les produits en ligne et/ou les supports publicitaires du client sont publiés.

## 12. Utilisation d'applications de tiers

Chaque fois que le client utilise les applications et/ou les plates-formes en ligne de l'ASD ou de tiers, en particulier de vitagate sa, qui intègrent des applications de tiers, il accepte les conditions d'utilisation/disclaimer correspondants à ces applications.

## 13. Interdiction de compensation et de cession

Le client n'est pas autorisé à compenser ses créances avec celles de l'ASD ni à céder ses rapports contractuels avec l'ASD à un ayant droit sans son autorisation écrite.

## 14. Dispositions générales

- 14.1 Pour être valables, les modifications et compléments apportés aux contrats écrits, qui se trouvent en dehors des conditions générales, sont soumis à la forme écrite. Ceci s'applique également à une éventuelle renonciation à l'exigence de la forme écrite.
- 14.2 S'il s'avère qu'une disposition d'un contrat n'est pas valable ou applicable, elle ne doit être annulée que dans la mesure où elle est invalide ou inapplicable et doit être remplacée, pour le reste, par une disposition qui s'en approche le plus possible d'un point de vue économique. D'éventuelles lacunes de l'accord doivent être comblées par des règles qui se rapprochent le plus possible de ce qu'auraient convenu les parties au contrat si elles avaient pensé à régler le point concerné lors de la conclusion du contrat, en respectant l'esprit et le but du contrat en question.



#### **15. Droit applicable et for juridique**

Le présent contrat est exclusivement régi par le droit suisse, à l'exclusion du droit international privé. Le lieu d'exécution et le for exclusifs se trouvent au siège de l'ASD. L'ASD est aussi autorisée à poursuivre le client devant les tribunaux de son siège/domicile.